



Stéphane Clerc  
Président d'AQUÍ L'ÒC  
204, rue du général Ambert  
46 400 Saint-Céré  
[asso.aquiloc@gmail.com](mailto:asso.aquiloc@gmail.com)  
Tel : 06.73.62.64.63

Monsieur le Député

Aurélien Pradié

93, rue Caviolle 46000 Cahors

À Saint-Céré, le 20 mars 2021

Monsieur le Député,

La proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion a été déposée par des députés du groupe Libertés et Territoires (*Voir en PJ le contenu initial*).

Cette proposition de loi a fait l'objet d'un examen en première lecture à l'Assemblée Nationale en février 2020.

Durant ce débat, une partie des articles a été adoptée car une majorité de députés a compris l'intérêt de cette reconnaissance patrimoniale pour nos territoires, mais l'ensemble des articles relatifs à l'enseignement des langues régionales a été rejeté (*Voir en PJ ce qui est resté de la PPL après le retrait des articles*).

Le 10 décembre 2020, la proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion a été débattue au Sénat qui a rétabli des amendements supprimés par l'Assemblée nationale et voté la loi avec une bonne majorité (*Voir en PJ la PPL telle que votée par le Sénat et le CR des débats*).

La proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales, si elle est votée le 8 avril par les députés telle qu'elle est sortie du Sénat, donnera enfin à nos langues un statut et des possibilités de valorisation et transmission indispensables pour éviter leur disparition.

L'UNESCO a remarqué aussi qu'en Europe c'est en France que la disparition s'accélère le plus. Un cadre législatif permettant leur sauvegarde et leur transmission est un préalable indispensable pour éviter leur disparition en cours.

La loi apportera, si l'assemblée reprend les amendements du Sénat, outre les articles déjà validés :

- la possibilité d'élargir l'offre d'enseignement par une équité de traitement entre langues régionales en accordant à toutes les possibilités accordées à certaines :

Un article 312-11 sera ajouté au code de l'éducation et stipulera que « dans le cadre de conventions entre l'État et les régions, la collectivité de Corse ou les collectivités territoriales régies par l'article 73 de la Constitution, la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ». Actuellement, la Corse bénéficie déjà de cette possibilité essentielle pour élargir l'offre. Il n'y a pas de raison que les autres régions, où l'offre très insuffisante a tendance à diminuer, en soient privées.

Précisons, que cet enseignement restera facultatif pour les élèves.

- une simplification de la loi sur le forfait scolaire pour les écoles associatives
- la sécurisation de l'enseignement bilingue par immersion dans l'enseignement public
- l'application de l'article 312-10 du code de l'Éducation sur l'enseignement des langues régionales à Mayotte (régularisation)

Voter cette proposition de loi conforme à son retour du Sénat serait de votre part :

- une manière concrète de montrer votre soutien aux langues régionales, dont tous ceux qui y sont attachés se souviendront,
- une action positive conforme aux engagements internationaux de la France en matière de valorisation de la diversité culturelle, engagements qui ne sont pas toujours respectés,
- une reconnaissance de votre part des spécificités et richesses de nos territoires.

En espérant que vous serez sensible à notre démarche, et que vous nous apporterez votre soutien en votant la Loi relative à la Protection Patrimoniale des Langues Régionales et à leur Promotion conforme à sa sortie du Sénat, nous vous prions d'agréer, Monsieur le député, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour AQUÍ L'ÒC,

Stéphane Clerc

Avec le soutien des autres associations du Lot

IEO d'Òlt  
Roger Lassaque

Los Barjacaires  
Maxime Souriat

Los Amics del Patrimòni Carcinòl  
Claude Vertut

AMTP Quercy

La Granja  
Xavier Vidal